



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

RELEVÉ DE DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

30 novembre 2021

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Présents : Tony BERNARD, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Christiane SAMSON, Patrick SAUZEDDE, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Rachel BOURNIER, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Philippe CAYRE, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Michel GONIN, Chantal CHASSANG, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Remy SOLLER.

Absents excusés :

Daniel BERTHUCAT, Daniel BALISONI, Éric CABROLIER, Michel COUPERIER, Bernard LORTON, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET.

Procuration :

Stéphane RODIER à Martine MUNOZ

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE

Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON

Didier ROMEUF à Christophe DOS SANTOS (suppléant, voix consultative)

Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS

L'association « Solidarité Paysans en Auvergne » a sollicité une subvention auprès de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) un temps d'échange avec ses représentants. Lors de la séance du 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire a attribué une subvention de 2 000 euros à l'association.

Xavier GUIBERT, co-président et Gérard BONVIN, bénévole, présentent leur association : historique, des activités et méthode d'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté. Un document de présentation sera joint au compte rendu.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Thomas BARNERIAS est désigné secrétaire de séance.

1) RELEVÉ DE DÉCISIONS (RD) DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2021 (D)

2) POINT SUR LES COMMISSIONS - COMPTE RENDU ET DATES (I)

Commission développement économique : mardi 18 janvier 2022 à 18 heures au siège de TDM.
Commission SPANC /gestion de l'eau : mardi 8 mars 2022 à 18h30 à TDM.
Formation à la gestion des situations de crise : jeudi 10 février 2022 de 9 h à 12h salle du conseil.

3) RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE TRANSPORT DÉCHETTERIES (D)

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) assure le transport des déchets amenés en déchèterie et du verre déposé dans les colonnes dans le cadre d'une prestation faisant l'objet d'un marché public. Le marché actuel avait pris effet en 2018 et arrive au terme de son renouvellement au 31 décembre 2021.

Thiers Dore et Montagne a donc lancé une consultation concernant le renouvellement de ce marché ayant pour objet : stockage, compactage et transport des déchets issus des déchetteries, collecte et transport du verre.

Les prestations ont été réparties en 6 lots.

A l'issue de cette consultation, les offres économiquement les plus avantageuses s'établissent comme suit :

- Lot 1 : Stockage et transport des encombrants : CLAUSTRE
- Lot 2 : Stockage et transport du carton, du papier JRM, des plastiques durs et du plâtre : CLAUSTRE
- Lot 3 : Stockage et transport de la ferraille et des gravats : ECOVERT BOILON
- Lot 4 : Stockage et transport du bois et des déchets verts : ECOVERT BOILON
- Lot 5 : Collecte et transport du verre : CLAUSTRE
- Lot 6 : Prestation de compactage de bennes : CLAUSTRE.

L'ensemble des offres des 6 lots s'élève à 446 759,50 euros HT/an.

La Commission d'appel d'offres réunie le 2 novembre 2021 a émis un avis favorable à l'attribution des lots aux prestataires pressentis.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'attribution des lots tel que susmentionnés ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

4) AVENANTS DE PROLONGATION DE DÉLAIS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (D)

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Annexe n°1-Avenant Lot 1 (Fernandes)

Annexe n°2-Avenant Lot 5 (Thiers Glace)

Annexe n°3-Avenant Lot 10 (Elec- Industrie).

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée dans des travaux de réhabilitation du siège social qui ont débuté au mois d'avril 2019. Les dernières interventions prévues dans le cadre de cette réhabilitation ne pourront être réalisées qu'après d'autres travaux dont elles dépendent : le réaménagement général du parking et la mise en place d'un système d'alarme et d'accès par badge sur les portes extérieures.

Ainsi, des avenants au marché de travaux sont à contracter pour la prolongation du délai d'exécution des lots concernés : lots n° 01, 05 et 10 :

LOT		ENTREPRISE	AVENANT ET OBJET
01	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - VRD	FERNANDES CONSTRUCTION	N°3 Prolongation délai jusqu'au 30 avril 2022
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	THIERS GLACE	N° 4 Prolongation délai jusqu'au 30 avril 2022
10	ELECTRICITE	ELEC INDUSTRIE	N° 5 Prolongation délai jusqu'au 30 avril 2022

Le Bureau Communautaire :

- **Prolonge** le délai d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2022 pour les lots n° 01, 05 et 10.
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

5) CONCLUSION DE L'ÉTUDE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT (D)

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Annexe n°4-Rapport phase 1 (état des lieux compétence Eau Potable)

Annexe n°5-Rapport phase 1 (état des lieux compétence assainissement)

Annexe n°6-Rapport phase 2

Annexe n°7-Rapport phase 3.

Une étude préalable au transfert éventuel des compétences eau potable et assainissement collectif avait été conduite entre 2018 et 2019, dans le cadre d'un groupement de commandes

avec la commune de THIERS, qui avait réalisé une étude préalable à la fin des Délégations de Service Public relatives aux compétences eau potable et assainissement.

Ces études ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme, validées par délibération n° 20180215-20 du Conseil Communautaire du 15 février 2018.

Afin de demander le solde de ces subventions aux financeurs, il est nécessaire de se prononcer sur les conclusions de cette étude, dont les rapports finaux sont en annexes.

Le Bureau Communautaire :

- **Prends acte** du fait que l'étude est terminée
- **Sollicite** auprès des financeurs les soldes de subvention correspondants
- **Réaffirme** la liberté laissée aux communes de choisir tant que le transfert de la compétence n'est pas obligatoire
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

6) SOLLICITATION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE « SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES » (D)

Rapporteur : Pierre Roze, Vice-Président

Dans le cadre de France Relance, une enveloppe financière est mobilisable en 2022 dans le cadre de l'Appel à projet « Socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Cet Appel à projet est centré sur le 1^{er} degré et vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur 3 volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et ressources numériques.

Sur le principe, la Communauté de communes a déjà été retenue pour les 3 écoles élémentaires de COURPIERE, AUGEROLLES et VOLLORE-VILLE. Il convient d'approuver par délibération le plan de financement.

Cet appel à projets à vocation à financer :

- Les équipements numériques de base
- Des services et ressources numériques.

Pour les équipements:

Toutes les écoles du service commun de Thiers Dore et Montagne (Augerolles, Courpière, Saint-Flour- l'Etang, Vollore-Ville) sont équipés de Tableaux Blancs Interactifs (TBI). Il s'agit aujourd'hui d'équiper les écoles élémentaires de tablettes numériques.

Pour les services et ressources numériques:

Il s'agit de l'acquisition d'un logiciel de communication avec les familles.

L'Appel à projet permettrait de bénéficier d'une subvention forfaitaire de l'ordre de 27 530 euros pour l'ensemble du projet.

Aussi le plan de financement indiqué ci-dessous propose-t-il un financement à hauteur de 70% pour le volet équipement et 50% pour le volet services et ressources numériques.

Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Equipements	35 000,00 €	Etat - AAP	27 530,00 €
Ressources	6 060,00 €	FCTVA	6 843,00 €
		Autofinancement	6 687,00 €
	41 060,00 €		41 060,00 €

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention correspondante dans le cadre de France Relance ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

7) ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES (D)

Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente

Dans le cadre de la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au dispositif d'aides directes en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs, la Communauté de communes a reçu une demande de subvention de la société « LA BOUTIQUE FLEURIE » située rue Joseph Claussat à PUY-GUILLAUME.

La gérante, Ghislaine CARY, sollicite un soutien financier auprès de la Communauté de communes pour la rénovation du magasin (travaux de réfection de la devanture, isolation, électricité) et pour l'acquisition de mobiliers professionnels. Le montant des investissements éligibles s'élève à 35 226 euros hors taxes.

Conformément au règlement du dispositif, ce projet peut bénéficier d'une subvention de 20 %, soit 7 045 euros venant en cofinancement de l'aide régionale de 20 %.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 7045 euros à la SARL « LA BOUTIQUE FLEURIE » dont 3 522 euros au titre du dispositif de l'Etat, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ;
- **Autorise** le versement de la subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

8) **PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES AU SEIN DES MULTIACCUEILS ET ADOPTION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) (D)**

Rapporteur : Pierre Roze, Vice-Président

Annexe n°8-Procédure d'accueil

Annexe n°9-Critères

Annexe n°10-Règlement de fonctionnement

Une présentation est faite des différents modes d'accueil du jeune enfant (multi-accueils, assistantes maternelles, garde à domicile) et du règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de jeunes enfants

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.